



**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ :  
POLICES ADMINISTRATIVES ET  
RÉGLEMENTATION**

**Bureau de la Circulation Routière**

Pôle des Professions Réglementées de  
L'Éducation, de la Circulation et de  
La Sécurité Routières  
Courriel : pref-bcr-professions-reglementees@bouches-du-rhone.gouv.fr

## INFORMATIONS CARTE VTC SECURISEE

### ***Qu'est-ce qu'une carte professionnelle de conducteur VTC ?***

La carte professionnelle de conducteur VTC est un support polycarbonate, disposant d'une date de validité de 5 années, que le chauffeur doit apposer de façon visible sur le pare-brise avant de son véhicule. Cette signalétique obligatoire imposée par la réglementation est exclusivement délivrée par l'Imprimerie Nationale.

La carte professionnelle de conducteur VTC dispose d'informations :

- Au recto : date de fin de validité, numéro de carte, photo d'identité du conducteur
- Au verso : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance et signature du conducteur.

### ***Combien coûte une carte professionnelle de conducteur VTC ?***

Le prix d'une carte professionnelle de conducteur VTC sert à couvrir les coûts du service qui le délivre, c'est-à-dire le développement, la maintenance et l'exploitation du service, ainsi que les coûts d'élaboration, de fabrication, d'acheminement et de suivi des demandes des cartes. Le prix est fixé à 48,00 € HT auquel s'ajoutent la TVA et le montant de l'acheminement par voie postale au tarif Lettre Expert. Pour un envoi en France, cela revient à **61,01 €** pour un conducteur de VTC.

### ***Comment accéder au site de paiement chauffeur ?***

Suite à validation de sa demande, le conducteur reçoit un courrier électronique de la part de l'Imprimerie Nationale l'invitant à procéder au paiement de sa carte.

Dans ce courrier électronique, un lien permet au conducteur d'être redirigé automatiquement sur le site de paiement chauffeur mis à disposition par l'Imprimerie Nationale. Le conducteur a la possibilité de payer sa commande par carte bancaire ou par chèque.

### ***Comment le chauffeur peut-il accéder au suivi de la carte ?***

Suite à l'expédition de la carte, l'Imprimerie Nationale envoie un courrier électronique au chauffeur afin de l'informer.

Dans ce courriel est présent un lien permettant d'accéder au suivi géré directement par La Poste pendant une période maximale de 60 jours suivants la date d'expédition de la carte.